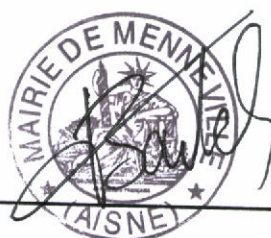




PLU

PLAN LOCAL d'URBANISME

Orientation Sectorielle d'Aménagement
(OSA)



APPROBATION du PLU

Dossier annexé à la délibération
du Conseil Municipal du

18/03/09



AISNE HABITAT

3 Rue William Henry Waddington
BP 37 - 02003 LAON cedex

INTRODUCTION

En application des articles L.123-1 et R.123-3-1 du Code de l'Urbanisme, le PLU de Menneville comporte des orientations sectorielles d'aménagement relatives à un secteur déterminé du territoire. En cohérence avec le PADD, ces orientations prévoient les actions ou aménagements à mettre en œuvre notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

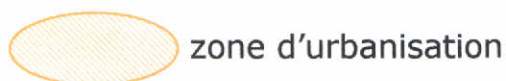
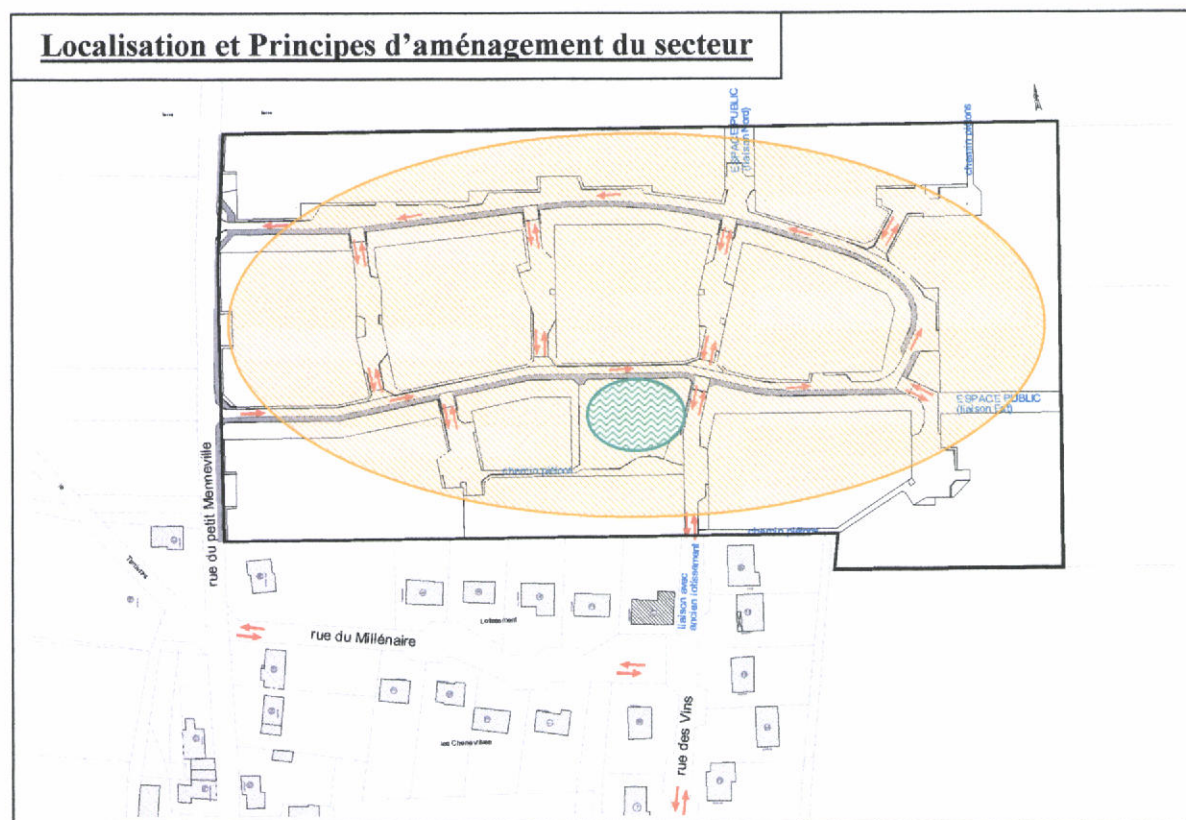
Les orientations d'aménagement sur le secteur Nord-Est de la commune se présentent sous une forme écrite accompagnée d'un schéma de principe d'aménagement.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT RETENUS

Localisé au Nord-Est de la commune de Menneville, le secteur dont la vocation principale est de le développement des capacités d'accueil résidentielles de la commune, est actuellement occupé par des terres agricoles.

La volonté de prévoir de manière globale et coordonnée l'évolution de ce secteur a conduit la municipalité à adopter les principes généraux qui suivent :

- extension progressive et maîtrisée pour garantir la cohérence de l'urbanisation
- aménagement de voies de desserte internes au secteur voué à l'urbanisation
- traitement paysager des espaces publics avec l'ambition de marquer l'empreinte écologique de la voirie et des espaces communs
- créations de liaisons routières avec le secteur déjà urbanisé
- création d'espace vert public de loisir
- réalisation de liaisons piétonnes entre les différentes zones d'habitat
- aménagement d'espaces publics pouvant être reconvertis en liaison routière avec de potentielles zones d'extension future du village (au Nord et à l'Est)



zone d'urbanisation



espace vert public



liaisons routières